



**ALERTE DES MEDECINS
SUR
LES PESTICIDES**
www.alerte-medecins-pesticides.fr

10 février 2016

Cancers de l'enfant dus aux pesticides : un détail ?

Lorsqu'une délégation de l'AMLP rencontre la DGS le 1^{er} février, au sujet de la suspicion d'excès de cancers pédiatriques en zone viticole, un certain nombre de faits sont connus :

Un excès de cas de cancers pédiatriques, en particulier des leucémies, a été retrouvé au sein d'une dizaine de communes situées en plein vignoble.

Une expertise publiée par l'Inserm et portant sur 30 années de recherches épidémiologiques et toxicologiques a montré en juin 2013, avec un fort niveau de preuve, que le risque de leucémies chez l'enfant est plus important en cas d'exposition des mères aux pesticides, qu'elles soient professionnelles ou simplement résidentes d'une zone à large utilisation de pesticides.

30 à 40% (fourchette basse) des produits utilisés dans la vigne sont déjà classés CMR, c'est-à-dire cancérigènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction, ou encore Perturbateurs endocriniens (PE). Produits qu'un lobbying intense de l'industrie a permis de maintenir sur la marché malgré le règlement européen adopté en 2009 !

Ces faits auraient dû conduire les autorités chargées de la protection de la santé publique, à impulser d'ores et déjà une politique de prévention. Aussi attendions-nous des réponses aux questions suivantes : à quelle exposition particulière, c'est-à-dire à quels produits sont exposées les populations vivant en zone viticole ? Et son corollaire, par quels produits sont éventuellement imprégnés les enfants de ces régions ? Cela se traduit-il par un excès de cancers chez l'enfant sur l'ensemble des zones viticoles françaises ? Et si oui comment mettre en place une politique préventive s'appuyant en premier lieu sur la dangerosité déjà connue des produits ? Car ces questions se posent depuis longtemps.

Mais il faudra encore attendre. Et ce ne sont pas les solutions techniques qui sont le plus difficile à trouver. Mais la volonté politique de répondre à ce qui peut se résumer à deux questions : existe-t-il une contamination des enfants en zone viticole par des CMR ou PE ? et dans l'affirmative, les pouvoirs publics souhaitent-ils engager le retrait des pesticides identifiés CMR et PE ? La Direction générale de la Santé s'est engagée à répondre en mars.

La « part des anges » désigne cette partie de l'alcool qui s'évapore pendant le vieillissement en fut : souhaitons que cette expression n'ait pas demain une autre signification.

Contact : Docteur PERINAUD 06 31 23 66 72